

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1748

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention pour le transport des dons - Avenant n° 3 - Expérimentation pour l'élargissement des horaires d'accueil des dons en déchèteries et ouverture d'une nouvelle donnerie**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Déchets**

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vuillierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1748**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention pour le transport des dons - Avenant n° 3 - Expérimentation pour l'élargissement des horaires d'accueil des dons en déchèteries et ouverture d'une nouvelle donnerie

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2019-3889 du 4 novembre 2019, la Métropole a attribué la collecte et le bénéfice des dons issus des espaces de réemploi mis en place dans les déchèteries publiques, les donneries, au groupement représenté par Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, jusqu'au 31 décembre 2024. Cette attribution faisait suite à un appel à projet lancé en 2019. Le groupement rassemble les principales structures de l'économie sociale et solidaire de l'agglomération, à savoir Envie Rhône, et sa filiale Envie sud-est, Estime, Reed, le collectif d'associations cyclistes la Clavette, la Fondation Armée du salut et Unis vers l'emploi. Les modalités de réception, de transports et de réemploi des dons collectés en déchèteries ainsi que le versement de la compensation aux obligations de service public sont encadrées par une convention signée en 2019 et modifiée à 2 reprises en 2020 par délibération du Conseil n° 2020-4150 du 20 janvier 2020 et, en 2021, par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0590 du 31 mai 2021.

Depuis 2019, 14 donneries ont été ouvertes au public dans les déchèteries de Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Francheville-Sainte-Foy-lès-Lyon, Grigny-Chantelot, Lyon-Vaise, Mions-Corbas, Pierre-Bénite, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Priest, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne-Krüger, Vénissieux et Rillieux-la-Pape.

Aujourd'hui, les donneries sont ouvertes pour réceptionner les dons le matin uniquement (du lundi au samedi). L'évacuation des objets est assurée, chaque jour, du lundi au samedi, durant l'après-midi pour éviter les vols après la fermeture des sites.

Afin de faciliter le geste de l'usager au réemploi dans les déchèteries équipées d'une donnerie, il est proposé de mener une expérimentation pour une durée de 4 mois, du 1^{er} juillet 2023 au 31 octobre 2023, sur l'élargissement des horaires d'accueil des dons en déchèteries.

En septembre 2023, au renouvellement du marché de la déchèterie de Genas sera mis à disposition un bungalow maritime destiné à collecter les dons sur le même principe que les 14 autres donneries.

II - Modification du dispositif pour l'élargissement des horaires d'accueil des dons dans les donneries

Dans le cadre de l'expérimentation, les donneries seront désormais ouvertes l'après-midi pour réceptionner les dons. Les usagers pourront ainsi venir déposer les dons dans la limite des heures de fermeture suivantes :

- 7 donneries avec une collecte, du lundi au samedi, jusqu'à 15h30 (secteur est et sud : Villeurbanne-Krüger, Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Mions-Corbas, Saint-Priest, Vénissieux et Genas à partir du 1^{er} septembre 2023),

- 2 donneries avec une collecte, du lundi au samedi, jusqu'à 16h30 (secteur nord : Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape),
- 6 donneries avec une collecte du lundi au samedi, jusqu'à 12h, sans changement (secteur ouest et sud : Saint-Genis-les-Ollières, Francheville-Saint-Foy-les-Lyon, Grigny-Chantelot, Pierre-Bénite, Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon-Vaise).

La collecte des dons par le transporteur, prévue jusqu'alors à 12h ou en début d'après-midi, a donc vocation à intervenir plus tard dans l'après-midi après la fermeture des donneries.

Le transport des dons collectés sur les déchèteries-donneries est assuré par le groupement bénéficiaire des objets. La Métropole compense financièrement cette collecte en remboursant les coûts induits de façon à garantir la bonne exécution de cette prise en charge. À ce jour, le montant de la compensation défini est de 21 634,00 € HT et hors révision. Dans le cadre de l'expérimentation, ces coûts de transport sont désormais évalués à 24 634,21 € HT par mois. Cette compensation est versée à l'association Envie sud-est, en charge du transport des dons pour le groupement. L'expérimentation entraîne des surcoûts de transport justifiant l'évolution du montant de la compensation aux contraintes de service public versée par la Métropole.

Les paramètres pris en compte sont les suivants :

- l'augmentation des temps de trajets et du coût de consommation du carburant en raison de la circulation plus dense en fin de journée,
- l'augmentation du coût horaire des chauffeurs liés, d'une part, au temps supplémentaire comptabilisé de chargement et déchargement d'une quantité plus importante des dons collectés et, d'autre part, à l'allongement de leur journée de travail avec le recours à des heures supplémentaires et un potentiel dédoublement de certaines tournées en cas de volumes ou temps de trajets trop importants.

La compensation aux obligations de service public est complétée par la dotation et le rachat de caisses pour la pré-collecte des dons en donneries. Dans le cadre de l'avenant n° 2, la Métropole avait prévu le renouvellement dans le cadre d'une usure normale, de caisses de stockage et de transport des dons pour les montants suivants : 6,56 € HT (petite caisse), 11,97 € HT (moyenne caisse) et 23,63 € HT (grande caisse). Afin de faire face à l'inflation, les montants de rachat de caisses doivent être réévalués. Il est prévu que la Métropole compense le rachat de caisses selon les montants individuels suivants : 10,08 € HT pour des petites caisses, 21,42 € HT pour des caisses moyennes et 40,27 € HT pour les grandes caisses, et 2,95 € HT pour le marquage des caisses comprenant la dénomination Métropole de Lyon.

III - Modification du dispositif pour l'ouverture de la nouvelle donnerie de Genas

Le montant, défini par la présente délibération de 24 634,21 € HT correspondant à la compensation pour l'élargissement des horaires d'accueil des dons en déchèteries, ne prend pas en compte le transport des dons pour la nouvelle donnerie de Genas.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, les coûts de transport en période d'expérimentation ont été évalués à 26 611,94 € HT et hors révision mensuelle à compter du 1^{er} septembre 2023 en intégrant la donnerie de Genas, soit une majoration de 2 632,76 € HT et hors révision.

Il est également prévu la dotation initiale en caisses à la donnerie de Genas pour un montant de 526,60 € HT.

À partir de la fin de l'expérimentation (du 1^{er} novembre 2023 et jusqu'à la fin de la convention, soit le 31 décembre 2024), ce coût sera de 23 979,18 € HT et hors révision pour 15 donneries correspondant à des horaires d'ouverture de 9h à 12h (période hivernale) et une collecte des dons à partir de midi ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - les modalités et conditions de compensation de service public pour le transport des dons au groupement lauréat de l'appel à projets de valorisation des dons issus des donneries de la Métropole dans le cadre de l'expérimentation de l'élargissement des plages horaires de collecte en donnerie jusqu'au 31 octobre 2023 et de l'ouverture de la nouvelle donnerie de Genas à partir du 1^{er} septembre 2023,

b) - la régularisation des montants de compensation de service public pour le transport des dons justifiée par l'augmentation des plages horaires de collecte, par la réévaluation du montant de rachat des caisses et par l'ouverture d'une nouvelle donnerie à Genas,

c) - l'avenant n° 3 à passer entre la Métropole et le groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercices 2023 et suivants - chapitre 65 - opération n° 6P25O2481.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306586-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
